



SEMAINE 1 : APPRÉHENSION DES NOTIONS DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ

6 : LE BILAN

Le bilan est une photographie du patrimoine de la structure (l'association) en fin d'exercice. Pour différencier le bilan du compte de résultat, on a l'habitude de dire en comptabilité que le bilan est un cliché, une photo prise à un instant T dans la vie de l'association et que le compte de résultat est le film de l'année écoulée.

Le bilan est un document de synthèse qui doit être établi à la fin de chaque exercice comptable. Il **donne la santé financière de la structure** (histoire de l'association depuis le début) et se compose de

- **l'actif** (que l'on appelle aussi les emplois) c'est-à-dire : **les biens que possède l'association** (les immobilisations, les stocks, les créances et les disponibilités) et du
- **passif** (que l'on appelle aussi les ressources) c'est à dire **les moyens mis à disposition pour financer les biens** (composés des capitaux propres, des emprunts et des dettes à court terme). Le passif permet de déterminer les fonds propres de l'association et ses emprunts.

En résumé, le bilan consiste à établir un inventaire comptable à une date déterminée d'une part, des biens possédés et ce que l'on doit recevoir qui constituent l'actif (ou les emplois) et d'autre part, des moyens d'acquisition des biens qui composent le passif (ou les ressources).

Le bilan reprend ainsi tous les éléments qui vont composer le patrimoine de l'association en respectant une présentation type qui reste toujours la même => c'est un standard obligatoire.

Le bilan est toujours structuré en 2 grandes parties :

- d'un côté, il recense les avoirs de l'association => c'est l'actif.
- de l'autre, il indique les ressources qui ont permis de financer ces avoirs. C'est le passif.

Si l'on devait résumer la lecture du bilan, on dirait qu'à gauche => l'actif répond à la question : que possède l'association ? Et à droite => le passif répond à la question => d'où viennent les actifs ?

À quoi sert le bilan ? Son rôle est pluriel, il permet :

- de comprendre la structure financière de l'association
- de déterminer l'équilibre financier
- de calculer la marge de sécurité financière de l'association
- d'apprécier les risques de défaillance
- et de permettre in fine la prise de décision.

BILAN = inventaire réalisé à une date déterminée

